26me Année N° 6231 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Dimanche 29 Janvier 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. : 13.50
» » Six mois. : 26.»
» » Un an : 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 27 JANVIER 1882

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	27 JAN.	28 JAN.
3 0/0	82 05 »|»	82 90 »|»
3 0/0 amortissable	82 10 »|»	82 65 »|»
Amortissable nouveau	00 00 »|»	00 00 »|»
4 1/2 0/0	111 50 »|»	113 40 »|»
Emprunts 5 0/0	113 80 »|»	113 10 »|»

Dépêche communiquée par MM. Noulez, Cannissié et Cie

	27 JAN	28 JAN.
3 0/0	82 05	82 72
3 0/0 amortissable	81 90	82 60
3 0/0 amortissable nouveau	81 90	82 60
5 0/0	113 67	114 15
Banque de France	5020 00	5250 00
Banque d'Escompte	730 00	740 00
» Hypothécaire	630 00	640 00
» de Paris	1100 00	1125 00
Foncier Algérien	000 00	000 00
Foncier de France	1540 00	1590 00
Mobilier	600 00	000 00
Générale	700 00	700 00
Union	950 00	000 00
Suez	1950 00	2000 00
Unitée	000 00	325 00
Italien	85 50	86 10
Russe 1877	00 00	00 00
Lauderbank	500 00	550 00
Banque ottomane	725 00	735 00
Chemins espagnols	680 00	710 00
Chemins autrichiens	610 00	630 00
Lombards	250 00	267 00
Nord d'Espagne	585 00	585 00
Saragosse	480 00	500 00
Panama	510 00	000 00

Dépêche communiquée par la Succursale du Crédit Général Français, 4 rue Nain.

Cours de clôture	*Comptant* 27 JAN.	28 JAN.
3 0/0	00 00	00 00
3 0/0 amortissable	00 00	00 00
3 0/0 amortissable nouveau	00 00	00 00
3 1/0 0/0	00 00	00 00
4 0/0	00 00	00 00
Banque de France	5100 00	5250 00
Foncier	1525 00	1525 00
Crédit Général Français	720 00	725 00
Cie Fon. de France et d'Algérie	500 00	510 00
Mobilier Espagnol	680 00	650 00
Banque Ottomane	715 00	725 00
Est	740 00	757 00
Midi	1190 00	1260 00
Lyon	1617 50	1675 00
Nord	2000 00	2010 00
Orléans	1265 00	1280 00
Ouest	800 00	835 00
Gaz Parisien	1510 00	1530 00
Cie Générale Transatlantique	510 00	535 00
Suez	1910 00	1930 00
Omnibus	1570 00	1600 00
Panama	505 00	525 00
Florin or 4 0/0	77 00	78 00
Mongrois 6 0/0	98 00	98 25
Egypte 6 0/0	320 00	325 00
Italien 5 0/0	85 40	86 40
5 0/0 Russie 77	87 00	88 00
Turc	11 45	12 25

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 28 janvier.
Ventes 600 b. Marché ferme.
Liverpool, 28 janvier.
Ventes 10,000 b. Marché ferme.
New-York, 28 janvier.
New-York, 12 »\|»».
Recettes 19,000 b.
New-Orléans low middling 85 »\|».
Savannah » » 82 »\|»

Bulletin du Jour

Le Sénat a annulé hier l'élection de M. Lepouzé dans l'Eure. C'est le seul fait que nous ayons à relever dans la journée parlementaire, qui a été insignifiante, On commentait, en effet, les débats de la veille à la Chambre, les conséquences de la démission de M. Gambetta et la difficulté que trouverait M. Grévy à constituer un ministère. On a déjà pu voir, par les détails que nous avons donné sur la crise, que cette difficulté n'est pas prête d'être résolue.

Il nous faut revenir sur la journée de jeudi. Disons tout d'abord que le résultat de la discussion a causé plus d'émotion dans la presse de gauche que de surprise. Dans la lutte que le cabinet avait engagée, l'avantage devait fatalement rester à la Chambre. « Les ministériels eux-mêmes, de l'aveu de la *Liberté*, avaient perdu toute confiance ; il n'avaient plus qu'une faible lueur d'espoir après la brillante harangue du président du conseil. » Cette lueur s'est éteinte quand M. Andrieux est monté à la tribune et qu'il a, en un langage incisif, condensé et formulé les déceptions, les griefs et les ressentiments.

A ce moment, la partie était perdue. L'éloquence de M. Gambetta n'avait pu faire le miracle sur lequel ses amis, et lui aussi, peut-être, comptaient pour opérer dans les esprits un revirement favorable. L'auditoire a été séduit, mais persuadé, non pas! Les députés avaient leur siège fait; rien ne pouvait ébranler leurs résolutions. Le ministère était d'avance voué à la défaite. Ce n'est point à cause de ses théories en matière de révision constitutionnelle, mais à raison de son obstination à réclamer le scrutin de liste qui soulevait d'invincibles répugnances. Cette mesure, inopportunément proposée, avait mis le comble au mécontentement. Entre M. Gambetta et les 350 législateurs qui l'acclamaient naguère, aucun baiser Lamourette n'était plus possible.

La chute étant donc certaine, il fallait l'amortir, En cette circonstance, le président du conseil a fait montre encore une fois de son habilité parlementaire. Il faut reconnaître, en revanche, que l'Assemblée a laissé beaucoup à désirer en tant que stratégiste. Elle s'est en effet, déjugée à deux heures d'intervalle. Après avoir rejeté la proposition des radicaux, ainsi libellée : « Il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles, » elle a voté le projet de la commission qui est identiquement le même dans la forme et dans le fond : « Il y a lieu à révision des lois constitutionnelles. » Comment la formule trouvée mauvaise quand elle était recommandée par M. Barodet, s'est elle trouvée bonne quand M. Margaine l'a soutenue ? Par un retour incompréhensible, la Chambre a rejeté d'abord et adopté ensuite la révision intégrale. Le mouvement tournant imaginé par le président du conseil ne pouvait mieux réussir. Que voulait-il ? Ne pas succomber, en apparence, sur le terrain du scrutin de liste et sortir du pouvoir par la grande porte. On la lui a ouverte à deux battants, et, par suite, n'est-il pas permis d'avancer qu'il y a eu deux vaincus jeudi : la Chambre et M. Gambetta ?...

Petite pièce sur un petit théâtre

Après la grande pièce qui se jouait au Palais-Bourbon est venue la petite pièce qui s'est donnée à l'Elysée ; après la bataille parlementaire, le dîner qui réunissait chez M. Grévy les vaincus et les vainqueurs, les ministres d'hier et les ministres de demain. Mais si par ses résultats la petite pièce ne peut pas être comparée à la grande, elle a bien eu aussi son intérêt. Le hasard parfois est un fameux metteur en scène. Il en remontrerait aux plus habiles. Certes, cette coïncidence du dîner de l'Elysée et de la lutte parlementaire dans laquelle est tombé M. Gambetta a été toute fortuite, et si les hommes l'avaient pu l'empêcher de se produire, peut-être l'auraient-ils fait. Mais le hasard a déjoué leur prudence et a produit ce spectacle qui, s'il s'agissait d'autres personnages et d'une autre époque, serait l'un des plus curieux, des plus piquants qui aient jamais été donnés à un observateur de contempler et à un historien de raconter. Que par la pensée on se figure, sur ce double théâtre, les grandes figures du 17e siècle, quel tableau à peindre pour le pinceau d'un Saint-Simon, même au milieu de la médiocrité et de la petitesse de notre temps !

Quelle page saisissante encore pourra fournir aux mémorialistes d'aujourd'hui — s'il en existe quelqu'un dans l'ombre — et aux historiens de demain, ce dîner et cette soirée de l'Elysée, où les vainqueurs dissimulaient leur satisfaction sous un cérémonial bourgeois, les vaincus leur déconvenue et leur amertume sous leur rondeur de beaux joueurs, où les courtisans d'hier, qui comptent bien être encore les courtisans de demain, avaient des sourires complimenteurs pour les aspirants au nouveau ministère et des serrements de mains furtifs pour les ministres démissionnaires! Quelle volte-face dans ces rangs pressés d'ambitieux et de solliciteurs! Quelle duplicité dans les attitudes, quels masques de Jean qui rit et de Jean qui pleure, se succédant sur les visages!

Sans doute, dans cette partie les enjeux sont bien amoindris : il ne s'agit, comme dans Saint-Simon, ni des changements que va produire la mort du grand Dauphin, ni de Villars prenant congé de Louis XIV pour aller sauver la France à Denain, ni du testament du grand Roi que le Parlement s'apprête à casser; l'enjeu, ce n'est ni la succession de Colbert ni celles de Louvois : c'est un pouvoir diminué dont on fera usage pour persécuter quelques religieux, ou mettre à la retraite quelques magistrats, pour donner un gouverneur civil à quelque colonie qui ne le demande pas; c'est surtout des débits de tabac, des bureaux de papier timbré, des recettes particulières, des places à tous les étages de la hiérarchie bureaucratique. Mais cela suffit encore à passionner les âmes de notre temps, et pour éclairer les physionomies de tous les feux de la convoitise.

Le tableau a aussi ses épisodes comiques. Il semble que l'on aperçoive déjà dans le lointain les voitures de déménagement qui vont vider les hôtels, si difficilement trouvés, des ministres nouvellement créés et qui n'auront vécu que ce que vivent les roses. On croit voir déjà se balancer tristement à leur porte l'écriteau : Hotel fraichement décoré, présentement a louer.

Qui dira aussi les pudeurs inutiles de ces invraisemblables candidats ministres qui déclarent ne vouloir se sacrifier qu'à l'intérêt public, et qui se feront violence pour accepter le pouvoir, si on les en prie à genoux ? Et les amis, les habiles, qui les conjurent de se dévouer à la République, qui les morigènent même, affirmant qu'ils n'ont pas le droit de se dérober au service de la patrie ? Ainsi faisaient les courtisans de Tibère. Mais où est le Tacite de ces nouveaux Romains de la décadence ?

Lorsque la chute du cabinet Gambetta a été connue, les applaudissements ainsi que les cris de « Vive la Chambre! Vive la majorité! A bas Gambetta! A Saint-Sébastien! » ont éclaté de toutes parts.

Cette manifestation s'est prolongée jusqu'à neuf heures et demie, et toutes les fois qu'un groupe de députés ou de journalistes sortait du Palais-Bourbon, la foule agitant les chapeaux reprenait avec un entrain enthousiaste les cris de « Vive la majorité! A bas Gambetta! A Saint-Sébastien! »

La manifestation n'a cessé que vers dix heures, après le défilé complet des députés.

Chaque jour nous apportant un motif de plus pour méditer ces belles paroles, extraites des *Mémoires* de M. Guizot, nous nous plaisons à les remettre sous les yeux de nos lecteurs :

« C'est un désordre grave et un grand affaiblissement chez une nation que l'oubli et le dédain de son passé. Elle peut, dans une crise révolutionnaire, se soulever contre des traditions vieilles et insuffisantes; mais quand ce travail de destruction est accompli, si elle continue à ne tenir nul compte de son histoire, si elle se persuade qu'elle a complètement rompu avec tous les éléments séculaires de sa civilisation, ce n'est pas la société nouvelle qu'elle fonde, c'est l'état révolutionnaire qu'elle perpétue. »

« Quand les générations qui possèdent pour un moment la patrie ont l'absurde arrogance de croire qu'elle leur appartient à elles seules et que le passé, en face du présent, c'est la mort en face de la vie; quand elles repoussent ainsi l'empire des traditions et des liens qui unissent entre elles les générations successives, c'est le caractère distinctif et proéminent du genre humain, c'est son honneur même et sa grande destinée qu'elles renient et les peuples qui tombent dans cette grossière erreur tombent aussi dans l'anarchie et l'abaissement, car Dieu ne souffre pas que la nature et les lois de ses œuvres soient à ce point impunément méconnues et outragées. »

(*Mémoires de M. Guizot. Tome 1er, page 136.*)

LA COLONISATION AGRICOLE EN ALGÉRIE

Les Chambres vont avoir à examiner, quand la politique leur en laissera le temps, un projet de loi ayant pour objet de consacrer cinquante millions au développement de la colonisation agricole en Algérie. Une partie de cette somme serait employée à acheter des terres sur des points que l'administration choisirait, une autre partie à y construire des routes, des maisons, des mairies, des écoles, des églises, des fontaines. Il s'agit d'occuper fortement toute la zône colonisable de cette vaste contrée trans-méditerranéenne de soixante millions d'hectares, que la France a passé un demi-siècle à conquérir : le programme est vaste et si l'on peut arriver à le réaliser au moyen d'une dépense de cinquante millions, on aura fait un excellent placement.

Personne n'ignore que, jusqu'à présent, la production agricole de l'Algérie n'a pas répondu aux efforts qui ont été faits en vue d'en assurer le développement. Si le peuplement des villes par les emigrants européens s'est fait assez rapidement, la colonisation des campagnes ne marche qu'avec une extrême lenteur.

Cependant les bonnes terres ne manquent pas dans la France africaine. La région du Tell, si admirablement placée au point de vue topographique, contient à elle seule quatorze millions d'hectares en presque totalité cultivables. Ce vaste domaine ne rapporte pas le dixième de ce qu'il pourrait donner entre les mains d'une population intelligente et laborieuse. Aussi les étrangers, quand ils examinent la situation de l'Algérie, s'empressent-ils de nous accuser de n'être pas colonisateurs, ou de l'être à un bien moindre degré que les peuples du nord et particulièrement les Anglais et les Hollandais.

Peut-être y a-t-il quelque chose de fondé dans ce reproche. En France on n'aime pas beaucoup à quitter le sol natal, à aller tenter fortune dans des pays qu'on connait imparfaitement, où l'on n'a ni parents ni amis. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'en ce qui concerne l'Algérie nous nous sommes trouvés dans des conditions excessivement difficiles pour le développement de la colonisation. Nous n'avons pas eu à notre disposition, comme les Anglais en Australie, des terres sans habitants et qui appartenaient au premier occupant; nous n'avons pas eu affaire non plus, comme les Hollandais à Java, ou comme les Anglais dans l'Inde, à des populations de laboureurs pouvant être employées à l'exploitation du sol. Le territoire algérien est possédé par une race qui vit à l'état pastoral et qui par suite détient la propriété sans la mettre en valeur. Le seul moyen de développer la production est d'acheter les terres qui sont entre les mains des Arabes afin d'y installer des colons européens,

Il y intérêt à faire ces acquisitions le plus promptement possible et avant que la propriété n'ait considérablement augmenté de prix. C'est pour cela que l'on demande aux Chambre de voter et de mettre immédiatement à la disposition du gouvernement le crédit nécessaire à la constitution du domaine colonisable.

Le rapport fait par M. Thomson sur le projet de loi dont nous nous occupons fait remarquer qu'en Algérie de vastes territoires ne renferment aucun groupe de populations européennes agglomérées. Or, il est évident que l'intérêt politique exige que l'on dissémine sur toutes ces étendues de terres des villages nombreux, formant comme les nœuds d'un filet à longues mailles dans lesquelles se trouveront enserrées les populations indigènes. C'est là le but qu'on cherche à atteindre.

Les trois cents villages qu'il est question de fonder devront contenir chacun cent à cent cinquante familles françaises. Ils formeront ainsi des groupes compactes qui seront en situation de dominer par leur ascendant moral les régions dans lesquelles ils seront établis, et même de se protéger contre les indigènes, si un mouvement insurrectionnel venait à éclater.

Ce plan de colonisation agricole paraît bien conçu. Mais pour qu'il donne les résultats voulus, il importe d'en confier l'exécution à des administrateurs choisis avec discernement et connaissant bien notre colonie algérienne. Il est en outre désirable que la loi qui fixera le mode de répartition des terrains à acquérir entre les futurs colons en interdise l'achat aux indigènes et même aux Européens étrangers.

Notre intérêt est de faire de l'Algérie une terre française. Par conséquent, il faut y attirer, non pas surtout des agriculteurs espagnols, italiens ou maltais, mais des paysans français.

REVUE DE LA PRESSE

La chute du Ministère

Nous croyons intéressant de donner encore aujourd'hui les appréciations de quelques journaux d'opinions et de nuances différentes sur la chute du cabinet du 14 novembre.

L'Union. — « La chute de M. Gambetta et le vote de la révision, s'écrie une feuille radicale, c'est le commencement d'une ère nouvelle, c'est la condamnation du régime de l'arbitraire, c'est l'inauguration du régime constitutionnel. »

Nous verrons bien ; mais si l'on étudie les scrutins de la journée d'hier, qu'aperçoit-on ? D'une part une majorité factice formée grâce à l'appoint momentanée de 90 voix de droite ; de l'autre, une minorité de 218 voix contre la révision telle qu'elle a été proposée par la commission, et de 199 voix contre le maintien du scrutin d'arrondissement.

En définitive, la majorité républicaine est scindée en deux fractions importantes; elle sera sur nombre de questions essentielles, à la merci des résolutions des groupes anti-républicains, et, dans une large mesure, elle restera soumise à l'influence de M. Gambetta.

Nous cherchons vainement des yeux une majorité de gouvernement, au sein de cette Chambre si profondément divisée.

Le Français. — Le gouvernement, avec ses difficultés et ses responsabilités de toute nature et de chaque jour, devait être pour la réputation d'habile homme, dont M. Gambetta jouissait à tort auprès d'un trop grand nombre de nos concitoyens, l'écueil certain, inévitable. C'était là, disait le sens commun, une affaire de temps et rien de plus. Mais que M. Gambetta dût tomber à l'entrée du chemin et presque avant de s'être mis en marche, voilà bien la surprise à laquelle l'opinion publique était moins préparée. Il semblait, en général, qu'il fournirait une carrière moins courte, qu'il vivrait ce qu'avaient vécu avant lui les Waddington, les Jules Ferry et les Freycinet, et que, s'il n'atteignait pas l'année 1883, il pourrait au moins se traîner pendant huit à dix mois, durée moyenne de la vie de nos divers ministères républicains. Eh bient cette fois encore, la haine a été plus clairvoyante que l'impartialité, et, comme l'avait prédit M. de Rochefort, M. Gambetta n'a pas eu ses cent jours. Il a vécu soixante-treize jours, étant né le 14 novembre dernier. Et ce règne si rapide, par quoi l'a-t-il marqué? par des révocations et des nominations contradictoires, par l'annonce de réformes absurdes ou pernicieuses, et par des discours où il a fait voir une rare ignorance des choses de son département spécial.

Le Pays. — Eh bien! ça y est, et M. Gambetta est par terre !

Tout le ministère a donné sa démission, battu qu'il est par 268 voix contre 218.

Et au scrutin public encore !

C'est-à-dire qu'il a fallu à la Chambre des députés cent fois plus de courage qu'elle n'en a d'habitude, pour oser, à visage découvert, voter contre le Maître.

Et il y a du mérite, je vous le jure, à avoir fait ce que la Chambre vient d'exécuter, avec une crânerie dont on avait le droit de se méfier un peu : car jamais ministère ne s'est cru plus victorieux et plus vainqueur que le ministère qui est aujourd'hui le dos en bas, le ventre en l'air!

Il est hors de doute que M. Gambetta demeurera profondément atteint par ce désastre ; et nous nous demandons même si, au point de vue gouvernemental, il ne pourra jamais s'en relever.

La République recevra un coup terrible.

La Liberté. — Nous ne cachons nullement le sentiment de profonde tristesse que nous inspire tout ce qui vient de se passer. Les destinées de notre chère patrie semblent à la merci du caprice des hommes et des événements. Les intérêts de cette noble France, qui a mis tant de ressources et tant de forces à la disposition de ceux qui la gouvernent, sont compromis, à tout moment, par des luttes personnelles ou des querelles de parti. Elle ne demande qu'à travailler en paix, à guérir définitivement ses blessures, à reconstituer sa puissance nationale et à développer sa prospérité, et on la trouble sans cesse par des crises qui entretiennent l'agitation dans les esprits et arrêtent tout le mouvement des affaires publiques et privées.

C'est vraiment lamentable !

La France. — Pas d'équivoque !

M. Gambetta a été renversé hier par la Chambre pour un seul motif: Les élus du peuple, dépositaires fidèles de la souveraineté nationale, ont sauvegardé le régime parlementaire, menacé par le pouvoir personnel d'un homme.

Le Temps. — Quel accueil fera le pays au vote qui a amené la retraite du ministère du 14 novembre, nous ne saurions le dire encore avec certitude, bien que les premières informations qui nous sont déjà parvenues des départements laissent entrevoir une certaine stupéfaction. Il semble qu'on ne se rende pas compte du sens de ce vote, de sa raison d'être, des motifs qui l'ont déterminé. Il est même possible que la lumière ne soit jamais faite sur ce point aux yeux du pays ; car, incontestablement, il sera toujours difficile de concilier ce qu'il y a de contradictoire dans les deux scrutins d'hier sur la question de la révision : l'un repoussant, à une majorité considérable, le principe de la révision intégrale; l'autre, où soixante-huit voix de la droite ont fait la majorité repoussant toute limitation de la révision. Assurément, le pays mettra quelque temps à voir clair dans cet imbroglio. Mais, quoi qu'il en soit, il est une chose qui va immédiatement frapper tous les esprits, à savoir que la Chambre vient d'assumer une grande responsabilité et de prendre vis-à-vis de la France et du corps électoral un engagement dont la gravité ne saurait lui échapper.

LETTRE DE PARIS

Paris, 27 janvier 1882.

La chute de M. Gambetta provoque l'étonnement des naïfs. En vain leur dit-on qu'elle était prévue au moins sur le scrutin de liste, ils répondent que personne ne s'attendait à un écrasement aussi complet et aussi immédiat. C'est au point qu'on en est venu à se demander si son retour au pouvoir est jamais possible, et si, impuissant comme homme d'Etat, il n'est pas destiné à finir dans une opposition bruyante comme l'on fait avant lui MM. Odilon Barrot et Ledru-Rollin.

Une autre question se pose dans le monde politique : M. Gambetta, qui n'a jamais su rallier une majorité de gouvernement depuis qu'il avait accepté la présidence du conseil, n'a-t-il pas, en désespoir de cause, accompli un véritable suicide ministériel ? En d'autres termes, ne l'a-t il pas fait exprès, en mettant le marché à la main à la Chambre ?

Ses amis l'affirment. S'il en est ansi, M. Gambetta doit remercier les conservateurs. Sans eux, en effet, il n'aurait pas eu contre lui la majorité sur la question de révision, et il fût tombé sur le scrutin de liste.

Les causes de sa chute étant, au surplus, le thème sur lequel s'exercent, depuis ce matin tous les journaux, il serait superflu d'y insister autrement.

Ce qui importe surtout à présent, ce sont les conséquences de la retraite du cabinet. Quand et comment sera-t-il remplacé ? On a répété depuis lundi, dans les couloirs de la Chambre, que M. Jules Grévy avait un ministère tout prêt. Ce ministère, quels en sont les membres et pourra-t-il figurer avant lundi dans l'*Officiel* ?

On est loin de croire au Palais-Bourbon aussi bien qu'au Luxembourg. Les noms de MM. Léon Say, de Freycinet ou Jules Ferry que l'on prononce comme devant avoir la mission de former le nouveau cabinet, ne suffisant pas pour que l'on croie à l'aplanissement des difficultés. M. de Freycinet, par exemple, malgré les sympathies de M. Gambetta et son influence au Sénat, ne paraîtra-t-il pas trop réactionnaire à la majorité de la Chambre ? Quels collègues choisira-t-il sur les bancs du Palais-Bourbon ? Si ce sont MM. Wilson, Andrieux, Boysset, Bernard, Lavergne, les vainqueurs d'hier, il est sûr de voir aussitôt les opportunistes se retourner contre eux.

M. Léon Say se trouve dans les mêmes mêmes conditions, avec cette circonstance aggravante qu'on se défie de lui au Sénat, même parmi les gauches.

Reste M. Jules Ferry qui, s'il veut marcher, doit, au préalable, se concilier le bon vouloir de l'Union républicaine. Et le moyen, s'il prend ses collaborateurs parmi les adversaires du scrutin de liste et de M. Gambetta ? La situation n'est donc pas aisée et il faut, avant d'essayer de la résoudre, traiter au préalable avec deux au moins des fractions importantes des gauches. Et encore quelle garantie pourra avoir le chef du futur ministère que la majorité du gouvernement qui lui est indispensable ne se dérobera pas demain sous le plus vulgaire ou le plus futile prétexte ?

En somme, comme l'écrivent avec infiniment de sens deux feuilles, les *Débats* et le *Parlement*, la chute de M. Gambetta est un coup porté à la stabilité gouvernementale ; ses successeurs auront fort à faire pour discipliner une majorité inquiète, défiante, sans cohésion. Nous sommes en présence de l'inconnu et ni la solution financière, ni la situation politique ne sont de nature à nous faire envisager avec calme la série d'expériences ministérielles où le pays va peut-être s'engager. »

Les organes gambettistes sont dans un état de fureur indicible envers la majorité : ils s'exhalent en réquisitoires furibonds où les mots d'inintelligence, de comédie infâme forment les deux thèmes d'un dilemme aussi injurieux pour les députés républicains que pour leurs électeurs. Quelques-uns d'entre eux annoncent que M. Gambetta va entreprendre à travers la France une campagne de banquets destinée à infirmer les votes d'hier et à le venger de ses détracteurs.

On a dit que les ministres, après leur retraite, n'en déposeraient pas moins sur le bureau de la Chambre les projets de réforme élaborés par eux, et qu'ils les défendraient en qualité de simples députés. On croit peu à l'exécution de cette promesse, par cette bonne raison qu'après ceux du général Campenon, lesquels sont eux-mêmes à l'état embryonnaire, aucun des plans émanés des collègues de M. Gambetta n'a, en réalité, de raison d'être que par son étiquette.

C'est triste à constater, mais il ne saurait en être autrement, tous les conseils de cabinet tenus sous la présidence de M. Gambetta, depuis son avènement au pouvoir, ayant été invariablement et uniquement consacrés à des dissertations interminables sur toute espèce de sujets, excepté sur ceux d'une nécessité et d'une importance vraiment pratique.

La démission du ministère aura pour conséquence une nouvelle désorganisation du ministère de la guerre, si le général Campenon se retire. L'honorable général pressenti sur son intention de faire partie du nouveau cabinet, aurait répondu que, s'il se décidait pour l'affirmative, ce serait à la condition de conserver tout son personnel, ce qui a donné à réfléchir aux fauteurs de la proposition.

Quant à M. J.-J. Weiss, il a déjà quitté le ministère des affaires étrangères.

Le *Moniteur universel*, toujours très-bien renseigné en ce qui concerne notre diplomatie, estime que le grand mouvement qui devait suivre la retraite imminente de M. Challemel-Lacour et envoyer M. Tissot de Constantinople à Londres ; M. de Noailles, de Rome à Constantinople ; M. Decrais, de Bruxelles, à Rome, et M. Herbette, à Bruxelles, se trouve arrêté, et qu'en tous cas, M. de Chaudordy n'ira pas à Saint-Pétersbourg. C'est assez probable.

Les ambassadeurs des principales puissances assistaient hier à la séance de la Chambre, où ils sont restés jusqu'à la fin. Aussitôt après, ils ont adressé à leurs gouvernements, notamment le prince de Hohenlohe et lord Lyons, des dépêches chiffrées.

Bulletin militaire

Maréchaux, généraux et amiraux décorés de la médaille militaire

Le *Moniteur de l'Armée*, dans son dernier numéro a donné le décret qui confère à l'amiral Pothuau, la médaille militaire.

Dans la marine, plusieurs vice-amiraux déjà sont décorés de la médaille militaire pour avoir exercé un grand commandement ou pour faits de guerre. Ce sont :

MM. le vice-amiral Jurien de la Gravière, octobre 1877 ; le vice-amiral comte de Gueydon ; et en dernier lieu le vice-amiral Garnault, commandant en chef l'escadre d'évolution et les forces navales qui ont pris part aux opérations de guerre en Tunisie (prise de Sfax et de Gabès). La médaille militaire lui a été conférée par décret du 4 septembre 1881.

Dans l'armée de terre les maréchaux décorés de la médaille militaire sont :

Maréchal Canrobert, depuis le 13 janvier 1855 ;

Le maréchal de Mac-Mahon, depuis le 27 décembre 1857 ;

Maréchal Le Bœuf, depuis le 28 décembre 1867.

Voici, en outre, par ordre de date de nomination, les officiers-généraux qui sont également décorés de la médaille militaire pour faits de guerre et avoir exercé un grand commandement.

Comte Schramm (13 juin 1852) ;
De Martimprey (28 novembre 1861) ;
De Failly (28 décembre 1868) ;
De Ladmirault (19 juin 1871) ;
Chanzy (13 février 1872) ;
De Cissey (13 mai 1873).

Nous rappelons seulement les noms des maréchaux et officiers généraux existant ; car, depuis la fondation en 1852 de la médaille militaire, d'autres maréchaux et divisionnaires décédés en étaient décorés : les maréchaux Vaillant, Baraguey-d'Hilliers, les généraux de division Charon, Vinoy, D'Aurelle de Paladines, De Montauban, comte de Palikao, etc.

Un seul général de brigade est décoré de la médaille militaire, c'est le général Joachim Murat, qui, engagé comme simple cavalier, a reçu la médaille le 6 août 1852, étant brigadier.

M. Estrabaut, capitaine adjudant-major au 8e de ligne est nommé chef de bataillon au 82e de même arme.

MM. Hugues et Levecque, lieutenants au 15e d'artillerie sont nommés capitaines.

Sur la proposition du ministre de la guerre, résultant de l'avis émis par le comité d'artillerie, le président de la République a pris, le 29 décembre dernier, la décision suivante :

Le canon de 155 millimètres court, en acier fretté jusqu'à la bouche, du modèle proposé par M. le colonel de Bange, est adopté.

Cette décision a été portée à la connaissance des commandants de corps d'armée et elle a été notifiée directement aux généraux commandants d'artillerie.

Le général Farre avait fixé à 25 francs par arme le dépôt de garantie à réaliser par les sociétés de tir et de gymnastique pour les armes qui leur sont prêtées par les magasins de l'Etat.

Pour donner à ces sociétés une nouvelle preuve de la bienveillance de l'administration de la guerre, le général Campenon vient de décider qu'à partir de ce jour ces sociétés n'auraient plus à consigner qu'une somme de 15 francs par arme à la caisse des dépôts et consignations.

BULLETIN DU TRAVAIL

Un arrêt du Préfet de la Seine vient de prendre l'arrêté suivant :

Une commission administrative est instituée en vue : 1° De rechercher le moyen de faciliter aux associations ouvrières leur admission aux adjudications et soumissions des travaux publics du département de la Seine et de la ville de Paris ;

2° D'étudier dans quelles conditions il serait possible d'imposer aux entrepreneurs des travaux de la ville et du département la participation des ouvriers dans les bénéfices réalisés par leur entreprises ;

3° D'examiner les conditions de l'établissement d'une bourse des ouvriers ayant pour objet :

De fournir aux ouvriers des divers corps d'état des salles convenablement disposées, chauffées et éclairées pour l'embauchage ;

De dresser hebdomadairement une cote officielle des prix de la main-d'œuvre, tant à Paris que dans les autres villes importantes ;

D'établir hebdomadairement une situation des travaux dans les principales villes, en vue d'indiquer les localités dans lesquelles les ouvriers de chaque corps d'état seraient nécessaires pour satisfaire aux demandes.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Expropriations de la rue de la Gare

Audience du 28 janvier

Voici la troisième audience consacrée aux expropriations de la rue de la Gare. Avant qu'elle s'ouvre, on dit dans la salle des Pas-Perdus qu'elle aura une grande animation, à cause de la question des plus-values qui y doit être agitée.

A onze heures, M. le juge-directeur du jury ouvre la séance. Un juré, M. Dulac, est dispensé.

Expropriation de Mme Ve Pruss-Meurisse et héritiers et des Hospices de Roubaix.

Me Basquin, avocat de la ville, explique la nature des baux de 99 ans, consentis par les Hospices, moyennant un arrentement.

Mme Ve Louis Meurisse et héritiers est ainsi *locataire* de 1,344 mètres, sis rue du Chemin de Fer n° 90.

Il y a là le *Café d'Isly*, loué 6,000 francs ; le *Petit Café*, loué 700 francs, plus un local à M. Wintrebert, 3,000 fr.

Le propriétaire du domaine utile, Mme Ve Pans-Meurisse et consorts retire donc 9,700 fr. de loyers annuels.

La ville propose de prendre *tout* le terrain occupé par M. Wintrebert et partie des autres locations, elle fixe son offre à 12 francs le mètre.

L'honorable défenseur des intérêts de la ville discute ensuite la valeur du terrain sur lequel s'élève *le Café d'Isly*, dont le front à rue est conservé. Le terrain exproprié est estimé par la ville à 35 fr. le mètre.

D'abord, en droit, une question se pose. Le jury doit-il évaluer les parties restantes en raison de la dépréciation qu'elles subissent.

Nous le concédons, mais doit-on le faire de manière à enrichir quelqu'un ? Non, la loi est formelle là-dessus. Elle dit en effet qu'il faut tenir compte de la plus-value acquise.

Mais on dira que la propriété de Mme Prus-Meurisse, par exemple, la propriété *bâtie* que vous m'obligez à reconstruire, perd sa valeur primitive.

Me Basquin répond en retirant l'article si clair, dit-il, de la loi. Il appuie son argumentation sur ce qui s'est passé à Lille pour la famille Luthievry, propriétaire des terrains qui constituent aujourd'hui les places Philippe-le-Bon et Sébastopol. On accorda 1 franc d'indemnité. Il y eut pourvoi des expropriés et la cour de cassation approuva la discussion du jury. Celui-ci est donc omnipotent en ces matières. Ce qu'il fait est bien fait.

L'avocat cite un assez grand nombre d'expropriés à Lille à qui UN FRANC a été alloué par le jury en pareille occurence.

Or, à Roubaix, la rue de la Gare va-t-elle donner une énorme plus-value aux propriétés riveraines.

Poser la question c'est ici la résoudre.

Mme Prus-Meurisse va avoir, par suite de son expropriation, un triple front à rue; ce sera une des propriétés les plus belles de la ville de Roubaix.

Il va rester, dit l'avocat, de 1344 m. c. emprise faite, 788 mètres à Mme Prus.

La ville en prend 556, et les premiers vont gagner énormément. L'expropriée va s'enrichir.

Nous offrons à Mme Prus-Meurisse 7,300 francs.

Me Werquin, pour Mme Vve Prus-Meurisse, essaierera de démontrer que c'est là une véritable spoliation.